



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Service interministériel
de défense et de protection civiles

Évreux, le 5 AOUT 2026

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

Objet : – Mise à jour du Plan VIGIPIRATE
– Diffusion de la posture VIGIPIRATE Été-Automne 2026 - niveau « **Vigilance renforcée** »

PJ : Logogrammes
Fiche « Se protéger contre les attaques au véhicule-bélier »

Le plan VIGIPIRATE a récemment fait l'objet d'une évolution. Pour rappel, il constitue un dispositif de vigilance, de prévention et de protection de la population. Son objectif est de renforcer la sécurité dans tous les domaines d'activité : sites sensibles, espaces publics, transports (...). Le niveau de vigilance et de protection est adapté en fonction de l'évolution de la menace. Le nouveau dispositif a pris effet le **22 juin 2026**.

Cette dernière version du plan VIGIPIRATE s'appuie sur les trois piliers suivants :

- le développement d'une **culture de la sécurité** au sein de la société ;
- la mise en œuvre de **nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme** ;
- un **nouveau système de niveaux d'alerte**, permettant une réponse souple et adaptée de l'État.

Désormais, les niveaux d'alerte sont les suivants :

- le stade « **Vigilance** », qui correspond au niveau d'alerte initial ;
- le stade « **Vigilance renforcée** », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire ;
- le stade « **Alerte attentat** », qui correspond au niveau d'alerte le plus élevé. Celui-ci peut être activé jusqu'à 12 jours. À l'issue du douzième jour, il peut être renouvelé sur décision expresse du Premier ministre.

Les logogrammes correspondants figurent en pièces jointes du présent courrier aux fins d'affichage.

Les grands principes et mécanismes de ce nouveau plan VIGIPIRATE 2026 sont décrits dans le nouveau document « Faire Face Ensemble », disponible sur le site du SGDSN ([Le plan Vigipirate : faire face ensemble | SGDSN](#)).

Pour la période « Été-automne 2026 », la nouvelle posture VIGIPIRATE active depuis le 22 juin 2026 est positionnée au nouveau stade « Vigilance renforcée » compte-tenu de la menace terroriste qui reste durablement élevée sur le territoire national. Elle introduit la mise en œuvre du nouveau plan VIGIPIRATE 2026.

Ce dispositif implique une attention particulière dans :

- la lutte contre la menace que représentent les drones, au regard de la recrudescence de survols observés en Europe et sur le territoire national ;
- la sécurisation des sites touristiques et des zones d'affluence lors des vacances d'été et de Noël 2026 ;
- la sécurisation des bâtiments publics et institutionnels.

Il convient parallèlement de maintenir le renforcement de la surveillance et du contrôle de tous les rassemblements de public liés aux manifestations religieuses, politiques, sociales, sportives et culturelles.

Une vigilance accrue sera portée quant à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects lors des contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements.

De même, le risque d'utilisation de véhicules béliers contre des personnes attroupées lors des événements organisés sur la voie publique devra être anticipé via la mise en place de dispositifs spécifiques. Une fiche réflexe est jointe à ce courrier et vous pouvez également consulter :

- la fiche de recommandations Vigipirate « *Se protéger contre les attaques au véhicule-bélier* », disponible sur le site Internet du SGDSN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate> ;
- le guide du ministère de l'Intérieur, accessible via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/documentation/ressources/securisation-des-evenements-de-voie-publique.html>

Des fiches de sensibilisation sont également accessibles en ligne depuis l'espace Vigipirate du site internet du SGDSN <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>.

La communication des mesures et des comportements à adopter en cas d'attaque terroriste au sein des établissements et lieux recevant du public est fondamentale. Ces affiches méritent d'être apposées au format adapté, au niveau des entrées et sorties des établissements, dans les halls et salles d'attente.

Un ensemble de fiches de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention du grand public (<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>) ainsi que plusieurs guides de bonnes pratiques thématiques, à destination des élus et des professionnels, constituent une ressource complémentaire (<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>) .

Par ailleurs, une attention spécifique devra également être portée sur la sécurisation des transports collectifs de personnes, particulièrement fréquentés lors des périodes de congés scolaires (gares et réseaux de transports en commun).

Je vous invite également à mobiliser dans la mesure du possible les polices municipales et les agents de sécurité privés pour soutenir l'engagement de la police et de la gendarmerie nationales dans l'accroissement des patrouilles et plus largement, à contribuer à la surveillance des sites sensibles et des lieux de rassemblement du public.

Je vous prie de signaler tout comportement suspect aux abords des lieux précités en contactant le 17. Ces consignes doivent être relayées auprès des agents placés sous votre autorité.

La vigilance face aux risques de cyberattaques doit être maintenue, par la mise en œuvre de mesures de prévention simples : <https://cyber.gouv.fr/securisation/10-regles-or-securite-numerique/>.

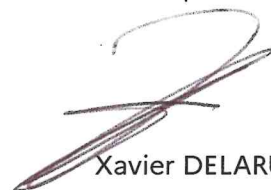
En cas de détection de cyberattaque, merci de la signaler immédiatement à l'adresse : pref-ordre-public@eure.gouv.fr.

Pour mémoire, les services du Premier ministre ont mis en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE (www.vigipirate.gouv.fr), qui donne à chacun, particulier comme professionnel, sous forme de fiches synthétiques, des clefs de compréhension de la menace terroriste afin de mieux l'appréhender et mieux l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Les services de l'État restent à votre écoute pour répondre à vos interrogations éventuelles.

Je vous remercie par avance de votre forte implication dans la mise en œuvre de ces mesures.

Le préfet,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by a horizontal stroke and a diagonal stroke.

Xavier DELARUE

DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires ;
Monsieur le président du conseil régional ;
Monsieur le président du conseil départemental ;
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI à fiscalité propre ;
Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure ;
Monsieur le directeur départemental de la police nationale de l'Eure ;
Monsieur le colonel, délégué militaire départemental ;
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;
Monsieur le directeur départemental de la protection de la population ;
Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;
Monsieur le délégué départemental de l'unité territoriale de l'ARS ;
Monsieur le directeur départemental des finances publiques ;
Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale ;
Monsieur le chef du service départemental jeunesse, engagement, sport ;
Monsieur le directeur de l'Office français de la biodiversité ;
Monsieur le chef de l'unité bidépartementale Eure Orne de la DREAL ;
Madame l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ;
Madame la directrice des archives départementales ;
Monsieur le directeur de France Travail Normandie ;
Monsieur le directeur de la CPAM ;
Madame la directrice de la CAF ;
Mesdames et Messieurs les directrices et les directeurs de la préfecture de l'Eure.

Copies : Monsieur le procureur de la République

Mesdames les sous-préfètes des arrondissements des Andelys et d'Évreux et Monsieur le sous-préfet de Bernay.